

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-018

du 22 juillet 2020

n°018

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

Présents 67: JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAU, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) :

1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN
4. B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MARECOT
5. G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
6. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
7. D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN
8. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT
9. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA
10. A. Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
11. C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE

EXCUSES (3) : P. ROCHER, F. REBY, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de Grand Châtellerault dans les établissements publics locaux d'enseignement

Les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixent la composition des conseils d'administration des lycées et collèges de plus de 600 élèves et des collèges de moins de 600 élèves. Les conseils d'administration sont composés, respectivement de 30 ou de 24 membres parmi lesquels :

– pour les lycées et collèges de plus de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège" ;

– pour les collèges de moins de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège".

VU les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixant la composition des conseils d'administration des collèges et lycées,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des représentants de Grand Châtellerault pour siéger dans les conseils d'administration de trois lycées et huit collèges situés sur la territoire de Grand Châtellerault,

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner les représentants suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-018

du 22 juillet 2020

n°018

page 2/2

Lycée Marcelin Berthelot	Henri COLIN (Lencloître)
Lycée technique Edouard Branly	Nathalie MARQUES-NAULEAU (Dangé-St-Romain)
LEP Edouard Branly	Nathalie MARQUES-NAULEAU(Dangé-St-Romain)
LEP du Verger	Didier SIMONET (Châtellerault)
Lycée professionnel de Thuré	Paulette POUPIN (Thuré)
CES Jean Macé	Paulette POUPIN (Thuré)
Collège René Descartes	Odile GOLA (Naintré)
Collège George Sand	Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)
Collège Vouneuil-sur-Vienne	Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)
Collège Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers	Thierry PRIEUR (Saint-Christophe)
Collège de Dangé-Saint-Romain	Béatrice FONTAINE (Les Ormes)
Collège La Roche Posay	Eric BAILLY (Pleumartin)
Collège Lencloître	Pascal LECLERC (Saint-Genest-d'Ambières)

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROUILLIER

